

# Déclaration de performance extra-financière **Verallia France** **2018**

**NOS ACTIVITÉS  
ET NOS  
ENGAGEMENTS**



**NOS RISQUES  
ET OPPORTUNITÉS  
RSE PRIORITAIRES**



**VERALLIA  
ET SES ACTIONS**



**ANNEXE  
RAPPORT DE L'OTI**



# SOMMAIRE

## **NOS ACTIVITÉS ET NOS ENGAGEMENTS** \_\_\_\_\_ Page 03

**1.1** Un modèle de création de valeur ancré sur le territoire français  
et au cœur de l'économie circulaire \_\_\_\_\_ Page 03

**1.2** Nos trois axes RSE prioritaires \_\_\_\_\_ Page 07

**1.3** Notre gouvernance RSE \_\_\_\_\_ Page 07

## **NOS RISQUES ET OPPORTUNITÉS RSE PRIORITAIRES** \_ Page 08

**2.1** Une méthodologie robuste pour identifier nos risques  
et opportunités RSE prioritaires \_\_\_\_\_ Page 08

## **VERALLIA ET SES ACTIONS** \_\_\_\_\_ Page 09

**3.1** Santé et sécurité : garantir la santé et la sécurité de tous \_\_\_\_\_ Page 11

**3.2** Engagement des salariés et dialogue social \_\_\_\_\_ Page 12

**3.3** Améliorer l'efficacité énergétique et réduire  
nos émissions de CO<sub>2</sub> \_\_\_\_\_ Page 14

**3.4** Promouvoir l'économie circulaire et viser l'excellence  
pour nos produits \_\_\_\_\_ Page 15

**3.5** Réduire l'impact environnemental des emballages \_\_\_\_\_ Page 17

**3.6** Améliorer constamment la qualité de nos produits  
et leur composition \_\_\_\_\_ Page 19

**3.7** Être exemplaire dans nos relations d'affaires \_\_\_\_\_ Page 20

## **ANNEXE**

Rapport de l'OTI \_\_\_\_\_ Page 24



# Nos activités et nos engagements

## 1.1 Un modèle de création de valeur ancré sur le territoire français et au cœur de l'économie circulaire

Groupe indépendant, Verallia est le troisième producteur mondial d'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires, et offre des solutions innovantes, personnalisées et respectueuses de l'environnement.

En France, Verallia est très présent sur le segment des vins tranquilles et effervescents. C'est également un acteur majeur sur les marchés des spiritueux, des boissons sans alcool et des produits alimentaires.

Fort de son dispositif industriel de six usines verrières implantées au cœur du territoire et des vignobles, Verallia France propose à ses clients une gamme de produits standards et spécifiques unique par sa taille et sa variété.

La capacité d'innovation de Verallia France et l'engagement de ses 1794 collaborateurs permettent à la société de se différencier, grâce à des emballages d'exception.

En France, Verallia se positionne comme un partenaire clé de la filière vins. La proximité des sites et des équipes avec les producteurs/clients permet à la société d'accompagner au mieux les tendances du marché. L'ancrage historique des 6 usines verrières au cœur des vignobles a contribué à développer un savoir-faire historique sur certains modèles, comme les bouteilles de très grandes capacités que Verallia est le seul verrier à savoir produire en France, dans son site de Oiry.

Verallia joue aussi un rôle de soutien de la filière à travers ses différentes actions de mécénat : mécène de la Cité du Vin depuis son ouverture en 2016, Verallia France a également choisi en 2018 d'apporter son soutien au Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale, qui ouvrira ses portes fin 2019.

Verallia France en 2018  
c'est ainsi plus  
de **3 milliards**  
de bouteilles et  
de pots commercialisés  
auprès de  
**2 000 clients**.



Exemple de deux  
créations clients :  
gamme de compotées  
Bonne Maman et  
Mumm Grand Cordon.

## Un industriel proche de ses clients



6 usines verrières



1 bureau d'études



1 siège social à Paris



9 agences commerciales



## Les filiales françaises de Verallia France



## Engagé pour le verre, un matériau permanent

### Un matériau écologique...

- composé de minéraux naturels (sable et calcaire) ;
- recyclable à 100 % et à l'infini.

### ... qui protège son contenu

- inerte et imperméable, le verre n'interfère pas avec son contenu, n'en altère pas le goût, l'odeur ou la composition ;
- assure une conservation optimale.

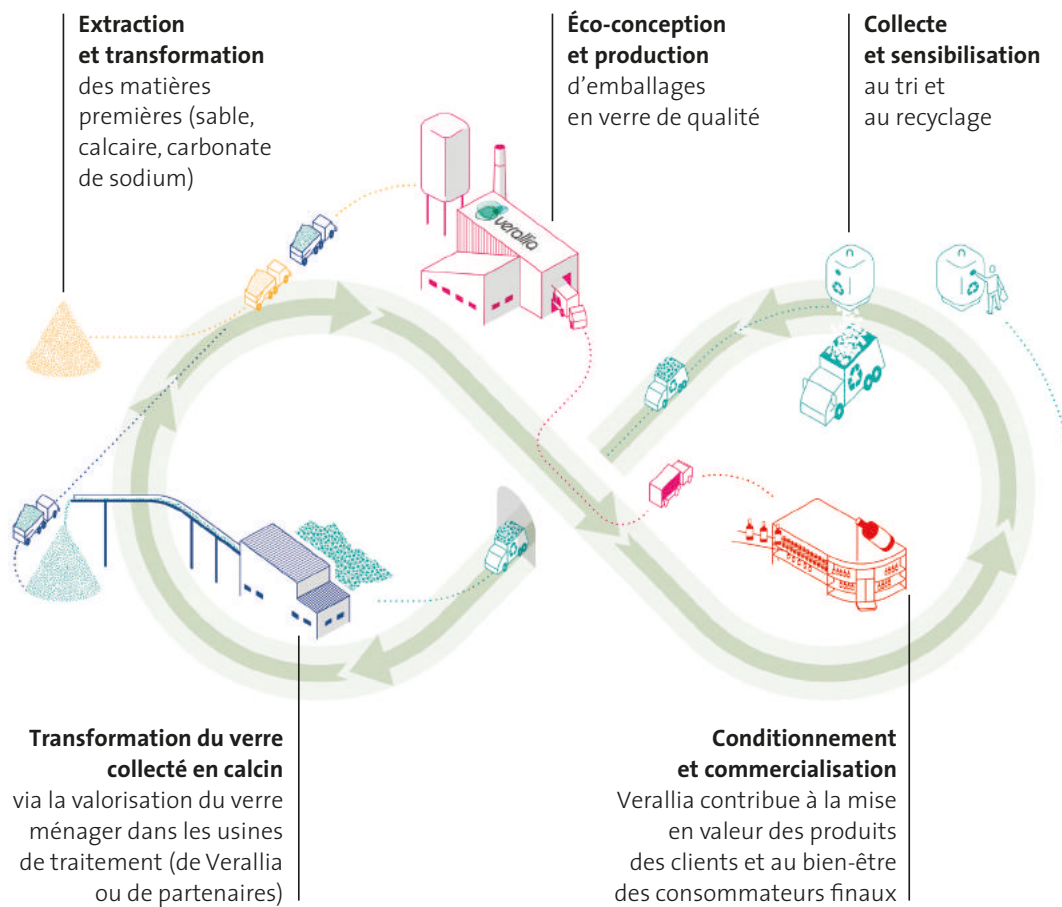
### ... et le valorise

- transparent ;
- disponible dans un grand panel de couleurs et de formes.





## Notre industrie au cœur de l'économie circulaire



Pour accroître l'efficacité de cette économie circulaire, la disponibilité du calcin est un enjeu crucial. Si le verre est un matériau bien recyclé, dont la collecte est en constante progression (76,1 % en France en 2016, source Ademe), le gisement de calcin reste insuffisant par rapport aux capacités d'intégration des verriers présents sur le sol national.

Aussi en France, Verallia agit en direct et sous la bannière de la Fédération Européenne du Verre d'Emballage (Friends of Glass) pour augmenter la quantité de verre collecté. Verallia investit également via sa filiale Everglass pour améliorer la qualité du verre collecté.

L'emballage en verre est toujours perçu comme l'emballage le plus écologique par les consommateurs français. Ainsi la dernière étude CITEO révélait qu'ils sont 91%\* à juger qu'une bouteille en verre est l'emballage le plus respectueux de l'environnement pour la bière.

\* Étude shopper sur la perception des emballages par les consommateurs.



## 1.2. Nos trois axes RSE prioritaires

Nous avons une politique RSE au niveau Groupe, qui est structurée suivant les 3 axes suivants :

### CONTRIBUER À PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Verallia est au cœur de l'économie circulaire, avec un matériau verre sain et recyclable à l'infini. Nous veillons à améliorer notre impact environnemental. Cette réduction d'impact passe par l'utilisation croissante dans nos productions de calcin – débris de verre ménager collecté –, l'objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de nos outils de production pour réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>, la réduction de nos consommations d'eau et la gestion de nos déchets.

### AGIR SUR LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOS ÉQUIPES

La protection de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs est indissociable de notre réussite. 2018 a été marquée par une mise à jour et une simplification de nos standards clés pour protéger nos salariés et l'environnement et tendre vers notre objectif du « zéro accident ». Une attention particulière a aussi été portée à la gestion des sous-traitants pour protéger chaque personne travaillant sur nos sites.

### CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

La proximité est une priorité pour Verallia, au plus proche et au service de ses clients. Au-delà de notre contribution économique au tissu local, nos actions pour contribuer au développement des communautés proches de nos sites prennent diverses formes : sensibilisation du public aux propriétés et au recyclage du verre, dons, campagnes solidaires. Le fil rouge de ces engagements sociétaux est de s'inscrire dans une logique de développement durable.

La stratégie de Verallia France en matière de RSE est l'application de celle du groupe Verallia.

Le rapport RSE Verallia est disponible sur notre site internet [www.verallia.com](http://www.verallia.com).

## 1.3. Notre gouvernance RSE

Verallia est un Groupe industriel autonome, détenu par Apollo Global Management LLC et Bpifrance.

Le Groupe a mis en place une gouvernance RSE, sous la responsabilité du Président-Directeur Général, autour des axes de sa politique validée et suivie par le Comité exécutif du Groupe et les Directeurs Généraux de toutes les divisions.

La responsable RSE du Groupe travaille avec le réseau de correspondants RSE de chaque division et les directions centrales concernées (EHS : Environnement, Hygiène, Santé/Sécurité, Juridique, DRH : Direction des Ressources Humaines, DAF : Direction Financière) sur le suivi des plans d'actions de Verallia France.

En France, avec l'aide des directions fonctionnelles concernées, le Directeur Général est responsable de la mise en œuvre des plans d'actions déclinés localement. Le comité de direction suit mensuellement les indicateurs EHS, industriels et humains. Le dialogue social est porté par les différentes instances en place au niveau national ou local dans les usines. Un comité des risques se réunit trimestriellement pour suivre les actions au cours de l'année. Un comité conformité se réunit 2 fois par an.



# Nos risques et opportunités RSE prioritaires

## 2.1 Une méthodologie robuste pour identifier nos risques et opportunités RSE prioritaires

Afin d'identifier nos risques et opportunités prioritaires dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, nous avons sollicité quatorze fonctions clés de l'entreprise et du Groupe, représentatives de l'ensemble des secteurs, lors d'un atelier de travail guidé par un cabinet de conseil.

Cet atelier a été complété par des entretiens téléphoniques, des entretiens en face-à-face et des entretiens clients/sous-traitants en fonction des risques identifiés.

L'objectif était de prioriser les risques bruts (ou risques inhérents) pour mettre en œuvre une politique de maîtrise de ces risques. Les dimensions impacts (*voir ci-dessous*) et probabilité d'occurrence ont été évaluées afin de prioriser les risques selon une méthodologie en ligne avec l'approche de la Direction des Risques. La construction de l'univers des risques et opportunités a été travaillée avec le cabinet de conseil à partir d'un benchmark de l'industrie – bases de risques sectorielles (MSCI et SASB) et d'un travail avec la direction des risques au niveau de Verallia Groupe.

L'échelle de cotation a été définie en lien avec la Direction des risques et par critère.

### Ont participé à l'atelier de travail :

- Président-Directeur Général du Groupe
- Secrétaire Général du Groupe
- Directeur Général Verallia France
- Directeur Financier Groupe
- Directeur Commercial et Marketing France
- Directrice des Achats France
- Directeur Juridique Groupe
- Direction Technique Groupe
- Responsable des Risques au niveau Groupe
- Responsable EHS
- Directrice Marketing et Communication Verallia Espagne
- Responsable de la Communication Groupe
- Responsable RSE Groupe

Différentes composantes ont été prises en compte pour déterminer les risques et opportunités prioritaires. L'impact sur les opérations, l'environnement, l'image/réputation du Groupe ont été discutés et intégrés.

Les 7 risques et opportunités prioritaires identifiés sont :

### 1/ Santé et sécurité des employés

### 2/ Engagement des employés et dialogue social

### 3/ Efficacité énergétique et intensité carbone de nos opérations

### 4/ Intégration de l'économie circulaire dans notre chaîne de valeur

### 5/ Performance environnementale de nos produits

### 6/ Qualité et composition de nos produits

### 7/ Éthique des affaires (incluant le droit de la concurrence, la prévention de la corruption et les sanctions économiques)





# Verallia et ses actions

**Tableau de synthèse de la performance de Verallia France sur ses principaux risques et opportunités RSE**

RISQUE/OPPORTUNITÉ	RÉSULTATS 2018	OBJECTIFS 2019
<b>1/ Santé et sécurité des employés</b>	TF2 2018 = 17,4  Exprimé en nombre d'accidents par millions d'heures travaillées.	Objectif TF2 2019 = 9 Soit une baisse de 48 % par rapport à 2018.  Exprimé en nombre d'accidents par millions d'heures travaillées.
<b>2/ Engagement des salariés et dialogue social</b>	<b>Engagement des salariés</b> • 383 stagiaires formés par le centre de formation en 2018. • 15 élèves diplômés de l'école verrière.  <b>Dialogue social</b> • Signature de l'accord salarial 2019.	<b>Développer l'engagement de nos salariés</b> • 298 stagiaires formés par le centre de formation en 2019. • 9 élèves diplômés de l'école verrière. • Recrutement de 7 nouvelles « pépinières » pour toutes les activités de l'entreprise. • Analyse des résultats de l'enquête d'engagement conduite en 2019 et mise en œuvre d'un plan d'actions.  <b>Établir un dialogue social juste et transparent</b> • Pénibilité. • Égalité hommes/femmes. • Promotion de la diversité. • Mise en place d'un observatoire du dialogue social.
<b>3/ Efficacité énergétique et intensité carbone de nos opérations</b>	Réduction de 13 % par tvb* entre 2015 et 2018 (tous sites France).	Réduire de 1 % par an les émissions de CO <sub>2</sub> . (Pour information l'objectif au niveau des 24 usines européennes est de 40 % de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> entre 1990 et 2030, avec en 2018 un résultat de - 28 % en ligne avec l'objectif).
<b>4/ Intégration de l'économie circulaire dans notre chaîne de valeur</b>	Taux de collecte en France estimé 2018 à 76 % (dernier taux officiel Ademe pour 2016 : 76,1 %)  Comparaison 2008 : 62,7 % (taux officiel Ademe).	Augmenter la collecte du verre brute sur le territoire français et lui trouver un débouché systématique.  Objectif fixé au niveau européen • 2030 : 85 % (FEVE Fédération Européenne du Verre d'Emballage).

\* tvb : tonne de verre bonne.

**Tableau de synthèse de la performance de Verallia France sur ses principaux risques et opportunités RSE (suite)**

RISQUE/OPPORTUNITÉ	RÉSULTATS 2018	OBJECTIFS 2019
<b>5/ Performance environnementale de nos produits</b>	<p>Plus de 700 millions de bouteilles ECOVA vendues en 2018. Les ventes ont augmenté de 1,9 % entre 2017 et 2018.</p> <p><b>Sensibilisation :</b> En 2018, Verallia a réalisé une quinzaine d'interventions pour sensibiliser divers acteurs aux enjeux de RSE et d'éco-conception.</p>	+ 1 % de ventes pour la gamme ECOVA (progression annuelle).
<b>6/ Qualité et composition de nos produits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % d'usines en France certifiées ISO 9001 et ISO 22000.</li> <li>• 16 % de réclamations en moins en 2018 par rapport à 2017 (exprimé en taux de réclamation**).</li> <li>• 58 audits orientés Sécurité des Aliments réalisés.</li> </ul>	Appréhender au plus près les exigences qualité de nos clients pour mettre en place, dès l'amont, les contrôles les plus appropriés sur l'ensemble du processus afin de leur garantir une satisfaction totale.
<b>7/ Éthique des affaires (incluant l'anti-corruption et les embargos)</b>	<p>Nombre de salariés inscrits pour une formation en ligne anti-corruption : 317 salariés.</p> <p>Formation en ligne anti-corruption : 77 % des cadres et agents de maîtrise ont suivi cette formation avec succès à fin 2018.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des principes anti-corruption et une ligne d'alerte permettant à tout collaborateur de signaler les faits susceptibles d'être contraires à la loi et aux principes éthiques du Groupe.</li> <li>• Formation du personnel sur les procédures et politiques mises en place dans l'organisation.</li> <li>• Nombre de salariés ciblés pour la formation en ligne anti-corruption : 100 % des cadres et agents de maîtrise en 2019.</li> <li>• Formation en ligne anti-corruption : 100 % de réalisations avec succès en 2019 pour les cadres et agents de maîtrise.</li> </ul>

\*\* Taux de réclamation : nombre de réclamations/nombre de cols vendus (en centaine de millions).



### 3.1 Santé et sécurité : garantir la santé et la sécurité de tous

#### CONTEXTE

La protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs est la priorité du Groupe. Verallia a pour objectif de développer et exploiter des procédés industriels sûrs, de garantir la promotion d'une culture du « 0 accident », du « 0 maladie professionnelle » et du « 0 incident environnemental ». L'évaluation des risques et l'analyse des causes racines des accidents (y compris pour les sous-traitants) sont partagées avec l'ensemble des sites et contribuent au développement de la culture et de la politique sécurité.

L'importance de la sécurité se traduit aussi par son intégration à la rémunération des salariés au travers de la politique d'intéressement et des rémunérations variables.

#### NOS POLITIQUES ET ACTIONS

Notre politique EHS est établie au niveau du Groupe par le Directeur industriel et la Responsable EHS du Groupe. La politique de la France est parfaitement alignée.

Nous avons un responsable EHS sur chacun des 6 sites, reportant hiérarchiquement au Directeur d'usine et fonctionnellement au Responsable EHS de Verallia France.

Une réunion mensuelle de tous les responsables EHS de région est animée par la Responsable EHS du Groupe.

La politique santé sécurité fait partie de la politique EHS et s'articule autour de 3 axes :

#### 1. Le respect et l'application des 4 règles cardinales dans le but de sauver les vies

Règle 1 : ne pas neutraliser ou rendre inefficaces les dispositifs de sécurité

Règle 2 : porter en permanence les équipements de protection industrielle (EPI) adaptés

Règle 3 : appliquer pour toute intervention la procédure de consignation (LoTo)

Règle 4 : ne pas détourner l'usage du matériel ou des outils

#### 2. L'évaluation des risques pour chaque poste de travail, avec le manager, en s'appuyant sur les standards de sécurité mis en place. Il existe aujourd'hui 18 standards sécurité rédigés par type de risques

Pour n'en citer que 2, en exemples :

- le standard « situation dangereuse » veille à mobiliser les équipes sur la prévention et contribue ainsi à la réduction des situations dangereuses.
- le standard « gestion des sous-traitants » engage à appliquer la même attention à nos sous-traitants et à nos équipes.

Ces standards font l'objet à partir de 2019 d'un accompagnement par le responsable EHS Groupe ou France 3 à 4 fois par an sur chaque site verrier.

#### 3. Les audits internes et le système d'évaluation des sites

En 2018, tous les sites verriers ont fait l'objet d'un audit interne dans le cadre de la certification OHSAS 18001, accompagné d'un audit de suivi réglementaire (réalisé par l'AFAQ). Les certifications ont été renouvelées pour 1 an (sept.18/sept.19).

#### Résultats 2018 :

**100 %** des sites de production verriers de Verallia France sont certifiés OHSAS 18001 – en cours de passage vers ISO 45001  
TF2 à fin 2018 = **17,4**  
(Exprimé en nombre d'accidents par millions d'heures travaillées).

#### Objectifs 2019 :

TF2 = **9** soit **- 48 %** versus 2018



## 3.2 Engagement des salariés et dialogue social

### Développer l'engagement de nos salariés

#### CONTEXTE

L'avenir du groupe est porté par ses collaborateurs.

Les salariés détiennent le savoir-faire verrier, et celui-ci se transmet pour partie dans les ateliers. Cette transmission du savoir est un des traits caractéristiques du monde verrier.

Verallia France évolue dans un marché de plus en plus concurrentiel, et le niveau d'exigence industrielle doit évoluer pour satisfaire nos clients.

Verallia France veille à son attractivité pour conserver des collaborateurs compétents et engagés.

#### NOS POLITIQUES ET ACTIONS

Verallia a choisi de mettre en place et développer un centre de formation interne. Il accueille les collaborateurs pour les accompagner lors de leurs premiers pas dans l'entreprise, mais également pour assurer leur professionnalisation tout au long de leur parcours professionnel.

Grâce au développement de programmes tels que l'école verrière créée en 2013, de jeunes professionnels sont formés pendant deux ans pour devenir les futurs responsables techniques et agents de maîtrise des six usines verrières de Verallia France. Ce parcours de deux ans accélère le transfert des compétences de postes d'experts, auxquels les salariés accèdent traditionnellement après une dizaine d'années de formation interne.

De plus, le Groupe a mis en œuvre un programme de « pépinière » de talents pour former et développer ses jeunes ingénieurs et ses cadres.

Des enquêtes d'engagement sont conduites tous les deux ans par le Groupe. Elles mesurent l'implication des salariés, ciblent les problématiques prioritaires et donnent lieu à la mise en place de plans d'actions.

#### Résultats 2018 :

**383** stagiaires formés par le centre de formation en 2018.

**15** élèves diplômés de l'école verrière.

#### Objectifs 2019 :

**298** stagiaires formés par le centre de formation en 2019.

**9** élèves diplômés de l'école verrière.

Recrutement de **7** nouvelles « pépinières » pour toutes les activités de l'entreprise.

Analyse des résultats de l'enquête d'engagement conduite en 2019 et mise en œuvre d'un plan d'actions.



## Établir un dialogue social juste et transparent

### CONTEXTE

Verallia porte une histoire syndicale forte. Les mouvements sociaux sont fréquents en France. Le contexte législatif change et fait évoluer la représentativité des salariés en entreprise, il modifie également les instances de représentation. C'est l'opportunité de remettre à plat les modes de discussion entre partenaires sociaux et de se donner les moyens d'avancer sur des sujets sociaux structurels pour l'entreprise.

### NOS POLITIQUES ET ACTIONS

L'organisation du dialogue social au sein de Verallia France suit les obligations réglementaires.

En 2018, notre politique sociale s'est appuyée sur les piliers suivants :

- Préserver le pouvoir d'achat de chaque salarié en proposant une politique d'augmentation générale responsable. Cela a donné lieu à l'ouverture d'une négociation d'un accord salarial sur les années 2020 à 2022.
- Permettre à chacun de partager les fruits de la croissance de l'entreprise via un accord d'intéressement qui peut nous amener à gagner plus.
- Améliorer les dispositifs de prévention des conflits sociaux en faisant évoluer le dispositif d'alerte sociale, en mettant en place des actions de médiation pour les conflits long et un observatoire du dialogue social pour mieux travailler avec nos partenaires sociaux.
- Et, enfin et surtout, préparer le futur en mettant en place, dès 2019, des dispositifs ambitieux en matière d'aménagement des fins de carrière et de gestion des inaptitudes.

Un accord salarial a également été signé pour l'année 2019. Il s'est inscrit dans la continuité de celui signé pour les années 2017 et 2018. Cet accord inclut un mécanisme d'alerte sociale pour prévenir le déclenchement des conflits potentiels.

#### Résultats 2018 :

Signature de l'accord salarial 2019.

#### Objectifs 2019 :

Poursuite des négociations sur les sujets démarrés en 2018 et mise en place de négociations sur les sujets suivants :

- Pénibilité
- Égalité hommes/femmes
- Promotion de la diversité
- Mise en place d'un observatoire du dialogue social



### 3.3 Améliorer l'efficacité énergétique et réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>

Notre organisation industrielle et Recherche & Développement Groupe aide l'ensemble des sociétés, dont Verallia France, à travailler à l'efficacité énergétique des sites de production et à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>.

L'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sont des priorités pour Verallia France. L'énergie étant principalement utilisée lors de la fusion du verre, chaque reconstruction de four est une opportunité de réduction des consommations et des émissions de CO<sub>2</sub> grâce à des fours plus performants. Tout au long de la vie des fours (environ 12 ans), Verallia France déploie des actions pour réduire leurs consommations : travail sur l'étanchéité et l'isolation thermique, optimisation de la température du verre, réglages de combustion et ajustement des volumes d'air de combustion.

En 2018, Verallia France choisit de privilégier le gaz naturel au fuel pour l'alimentation de ses fours avec une réduction conséquente des émissions de CO<sub>2</sub> à production constante.

**Cette amélioration passe aussi par l'intégration de toutes les quantités de calcin disponibles.**

**Le calcin réduit :**

- L'énergie nécessaire à la fusion du mélange de matières premières, agissant sur les émissions de CO<sub>2</sub>.
- La consommation de matières naturelles comme le sable, ou synthétiques, comme le carbonate de sodium, dont l'extraction ou la fabrication consomment des ressources.
- Les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la fusion de certaines matières premières.

**Des actions d'efficacité énergétique sont aussi déployées ou en cours de déploiement dans les usines :**

- Conversion de fours en technologies plus efficaces (conversion four à boucle, meilleure technologie disponible).
- Déploiement de l'intelligence artificielle pour piloter les fours.
- Mesure continue du pouvoir calorifique du gaz naturel.

- **Optimisation des consommations d'énergies**
- **Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>**

Verallia France est membre de la Fédération Européenne du Verre d'Emballage (FEVE). À ce titre, elle s'est associée aux autres verriers membres afin de travailler au développement d'un nouveau four qui réponde à l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> fixé par la Commission européenne (moins 80 % entre 1990 et 2050). Ce nouveau four fonctionnerait avec entre 20 et 80 % d'énergie électrique.

Enfin, en 2018, tous les sites ont fait l'objet d'un audit interne dans le cadre de la certification ISO 14001, accompagné d'un audit de suivi réglementaire (réalisé par l'AFAQ). Les certifications ont été renouvelées pour 1 an (sept.18/sept.19).

#### Résultats 2018 :

Tonne de CO<sub>2</sub> par tonne de verre produite – scope 1\* – a été réduit de **13 %** entre 2015 et 2018 (pour les 6 sites verriers France).

Le scope 2\* est négligé pour l'instant car il ne représente en France que **5 %** de nos émissions (électricité bas carbone).

Nous ne mesurons pas annuellement le scope 3\*.

\* Scope 1 : émissions directes.

\* Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques.

\* Scope 3 : les autres émissions indirectes.



### 3.4 Promouvoir l'économie circulaire et viser l'excellence pour nos produits

#### Être moteur dans la collecte et l'utilisation du calcin

##### CONTEXTE

L'économie circulaire est un concept qui est adapté à nos produits car le verre est recyclable à l'infini.

Le calcin est aujourd'hui le maillon clé de la chaîne circulaire pour l'industrie verrière. En France, la collecte du verre provient principalement des collectes sélectives organisées par les collectivités locales auprès des habitants. Ce verre collecté est destiné aux fours verriers. Pour être intégré à nos productions, plusieurs acteurs interviennent afin de le récupérer, le traiter et le transformer en calcin. Le calcin (débris de verre) ainsi traité et valorisé, est aujourd'hui la matière première principale de Verallia.

L'utilisation de calcin dans les fours verriers a en effet de multiples avantages. Il permet de limiter l'extraction et la production des matières premières (telles le sable ou le carbonate de soude), de réduire les consommations énergétiques des fours verriers (le verre recyclé fond à plus basse température) ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub>.

Aujourd'hui, l'enjeu lié au calcin en France se situe au niveau de sa collecte. D'une part, la France est exportatrice de vins embouteillés (donc verre exporté et collecté hors France). D'autre part, il reste des efforts à faire au niveau de l'acte de collecte des utilisateurs finaux.

Le volume de calcin disponible en France est donc inférieur à la production française du verre. L'augmentation de la collecte est un réel enjeu pour l'ensemble des acteurs du verre.

Notre objectif est d'utiliser 100 % du calcin alloué à Verallia France. Nous souhaitons que la collecte continue à se développer pour pouvoir augmenter l'intégration de calcin dans nos productions. Nous avons la capacité industrielle pour intégrer des volumes supplémentaires.

##### Résultats 2018 :

Le taux de collecte en France du verre d'emballage est estimé en 2018 à **76 %** (dernier taux officiel Ademe 2016 = 76,1 %), pour comparaison en 2008 = **62,7 %**.

Sur la période 2017/2018, la filiale de Verallia France, Everglass, a investi près de 4 millions d'euros sur ses sites pour améliorer la qualité du calcin produit et ainsi optimiser son intégration.

##### Objectifs :

Contribuer à améliorer le taux de collecte pour parvenir à l'objectif fixé au niveau européen par la FEVE (Fédération Européenne du Verre d'Emballage) : **85 %\*** d'ici 2030.

Préparer notre outil industriel (centres de traitement de calcin et usines verrières), de manière à pouvoir intégrer le volume collecté.

\* source FEVE communiqué de presse 04/02/2019, [www.feve.org](http://www.feve.org)



### NOS POLITIQUES ET ACTIONS

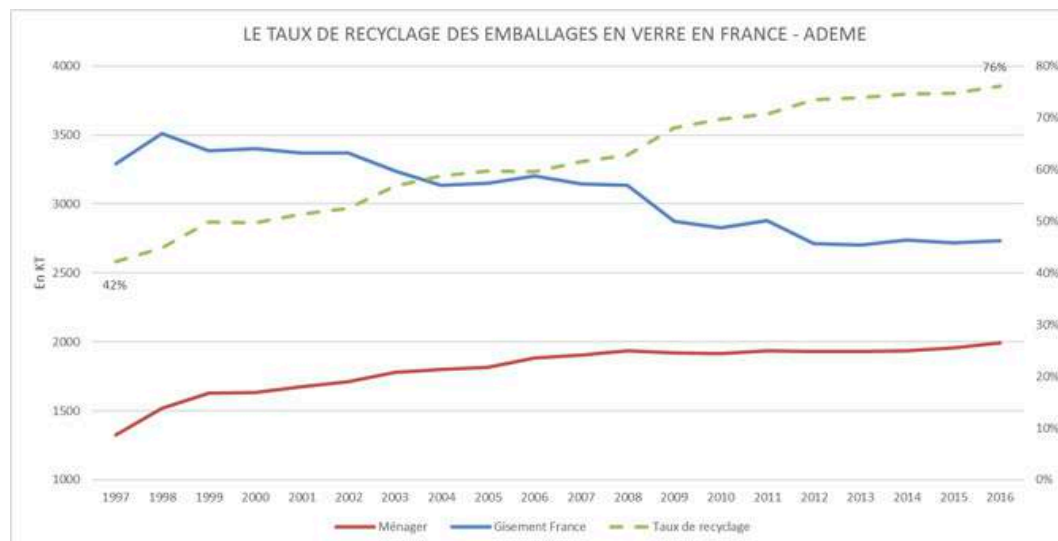
Notre objectif est **d'augmenter la collecte du verre** brut sur le territoire français et de lui trouver un débouché systématique. Nous travaillons sur cet objectif tout en adaptant notre chaîne logistique à ce nouveau contexte. Cet objectif est notre ligne directrice. Ce qui a changé aujourd'hui c'est l'accélération de la mise en place de nos actions.

Nous travaillons avec l'ensemble des acteurs du verre et du recyclage (ex : CITEO, CSVMF, les collectivités locales) tant pour accélérer l'augmentation de la collecte du verre sur le territoire français que pour optimiser toute la chaîne logistique liée à la collecte du verre.

Le secteur CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants) reste une opportunité d'accélération de la collecte du verre en France.

L'amélioration de la qualité du calcin est également une condition pour l'intégration de calcin dans nos productions. Le principal enjeu en matière d'outil industriel se situe donc dans le centre de traitement de calcin. Le métier d'Everglass, filiale de Verallia France et spécialiste du traitement du verre ménager, est au cœur de l'économie circulaire : Everglass prépare, transforme et valorise le verre brut collecté pour en faire du calcin destiné aux fours verriers.

En 2018, Verallia a investi 3,8 millions d'euros sur le site Everglass de Châteaubernard (France) pour mettre en place des technologies inédites de lavage-séchage-broyage du verre brut de très petite dimension (fraction 0-4 mm), aussi appelé « sable de verre ». Grâce à ce procédé, du calcin destiné aux fours verriers peut être introduit sous forme de sable de verre. L'installation de cette technique, mise en place suite à des tests concluants effectués sur l'un des sites italiens, est une première en France chez Verallia. Le site alimente directement l'usine verrière de Cognac, située à 3 kilomètres.







## 3.5 Réduire l'impact environnemental des emballages

### CONTEXTE

L'emballage est un élément clé pour qu'un **produit de consommation soit durable**, encore plus aujourd'hui où le consommateur est de plus en plus sensible à la notion de suremballage.

Pour les emballages en verre, les principaux leviers de réduction d'impact se situent au niveau du taux de calcin utilisé dans les produits, du poids des produits, de la palettisation et du mode de transport.

Verallia a conscience qu'il doit répondre aux grands enjeux environnementaux et s'efforce de minimiser l'impact de ses produits en se concentrant particulièrement sur le carbone, qui est un des enjeux principaux liés à nos produits.

### NOS POLITIQUES ET ACTIONS

L'impact environnemental de l'emballage est important dans le cycle de vie d'un produit alimentaire ou d'une boisson. Pour améliorer son empreinte environnementale, l'industrie des boissons et des produits alimentaires attend des emballages de plus en plus respectueux, toujours susceptibles de répondre aux attentes des consommateurs.

L'emballage en verre – sain, inerte – est déjà un modèle d'économie circulaire. Toutefois, l'application d'une démarche rigoureuse d'éco-conception peut permettre de réduire son impact environnemental et notamment son impact carbone. C'est pourquoi Verallia en France a décidé de structurer sa démarche d'éco-conception et d'intensifier ses interventions de sensibilisation auprès des diverses parties prenantes, avec pour objectif chaque année de mettre sur le marché davantage de produits éco-conçus. La démarche d'éco-conception est portée par le service marketing et le bureau d'études de Verallia France, et bénéficie de l'appui de la R&D du groupe Verallia.

### Attention portée au produit

En 2009, Verallia a été le 1<sup>er</sup> verrier à proposer au marché français une gamme de produits standards éco-conçus. **Allégés et développés pour une palettisation optimisée**, ils répondent aux exigences de réduction des impacts environnementaux tout en maintenant l'attractivité et la mise en valeur du produit. En moyenne, sur les gammes Évolution et Tradition, cette démarche d'éco-conception permet de **réduire jusqu'à 15 % des émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production des emballages**. En 2018, la gamme pionnière ECOVA a poursuivi son développement et a dépassé les 700 millions de cols vendus.

Verallia France travaille également sur l'approvisionnement de ses produits et sur la récupération des déchets liés à son activité. En 2018, le projet de récupération des palettes sur les livraisons à l'étranger a permis de récolter près de 500 000 plaques PPA\* en utilisant le même container qu'à la livraison.

\* PPA : polypropylène alvéolaire.



## Sensibilisation

Les équipes Verallia font chaque jour la promotion du matériau verre, et encouragent le recyclage des emballages en verre. La collecte est le meilleur moyen de limiter l'usage de matières premières comme le sable.

En 2018, Verallia a réalisé une quinzaine d'interventions pour sensibiliser divers acteurs aux enjeux de RSE et d'éco-conception. En plus d'échanges réguliers avec ses clients, Verallia a ainsi rencontré des associations, des institutions et des designers en formation.

En 2018, Verallia a de plus financé une étude sur « les pratiques RSE dans la filière viticole et leur perception », afin de permettre aux acteurs de la filière de mieux comprendre les attentes des consommateurs et les leviers d'action existants, notamment sur le choix de l'emballage. Des conférences organisées pour restituer les résultats ont permis de sensibiliser diverses audiences.

### Résultats 2018 :

La gamme standard ECOVA continue de progresser depuis son lancement en 2009 et représente plus de 700 millions de cols vendus en 2018 par Verallia France.

Les ventes ont augmenté de **1,9 %** entre 2017 et 2018.

### Objectif 2019 :

Verallia France cible cette année aussi une progression de **1 %** des ventes par an.



### 3.6 Améliorer constamment la qualité de nos produits et leur composition

#### CONTEXTE

Nous sommes intransigeants avec la qualité de nos produits compte tenu de leur utilisation comme emballages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Notre politique qualité est actualisée tous les ans et affichée sur l'ensemble des sites Verallia France.

#### NOS POLITIQUES ET ACTIONS

Notre engagement se traduit par la volonté d'appréhender au plus près les exigences qualité de nos clients et d'assurer la sécurité des consommateurs finaux, pour mettre en place, le plus en amont possible, les contrôles les plus appropriés sur l'ensemble du processus afin de leur garantir une satisfaction totale.

Verallia France a établi pour chacune de ses usines un plan HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), visant à réduire les risques en lien avec la Sécurité des Aliments. Nous avons un responsable qualité dans chacune de nos usines et chaque mois des comités qualité faisant intervenir la Direction industrielle et la Direction générale.

Nos produits font l'objet d'un processus de validation prenant en compte les risques Sécurité des Aliments.

**Normes:** Verallia France est certifié ISO 9001. Chaque usine est certifiée selon la norme ISO 22000. Notre usine de Lagnieu spécialisée dans la fabrication de pots est certifiée FSSC 22000.

**Amélioration continue:** nous appliquons la méthode Kaizen (les 5 pourquoi), avec comme objectif de gérer nos enjeux qualité le plus en amont possible dans notre chaîne de production et d'apporter des réponses robustes aux problématiques rencontrées.

**Transparence:** réalisation d'audits annuels afin de vérifier la bonne application des dispositions établies et l'efficacité du système qualité, ces audits internes et externes sont complétés par des audits plus directement axés sur la Sécurité des Aliments.

#### Résultats 2018 :

**100 %** d'usines en France certifiées ISO 9001 et ISO 22000.

**16 %** de réclamations en moins en 2018 par rapport à 2017 (exprimé en taux de réclamation\*).

**58** audits orientés Sécurité des Aliments réalisés.

\* Taux de réclamation : nombre de réclamations/nombre de cols vendus (en centaine de millions).



### 3.7 Être exemplaire dans nos relations d'affaires

#### **Chaque jour, Verallia permet de savourer des boissons et des produits alimentaires avec un emballage en verre esthétique, sain et durable.**

Verallia est un des principaux acteurs internationaux de l'industrie verrière. Partenaire de ses clients, le Groupe cherche à anticiper leurs besoins et à respecter la promesse qui leur est faite : qualité, service logistique et design correspondant à leurs attentes. Sa pérennité ne peut se concevoir sans le partage de valeurs et principes communs à l'ensemble de son Groupe. Ainsi, le groupe Verallia a réaffirmé les principes qui ont guidé l'ensemble de ses sociétés et de ses équipes au fil du temps dès les années 2000, et confirmé les quatre valeurs cardinales qui sont le socle de son Code de Conduite.

Ce Code est ainsi le socle des actions de Verallia France en matière d'éthique des affaires et le programme déployé au sein de la société est défini et coordonné par sa société mère, Verallia Packaging (la holding du Groupe). Ce programme a pour objectif non seulement le respect des lois et réglementations mais aussi des politiques du Groupe et de ses valeurs.

##### **Les 4 valeurs de Verallia sont :**

- L'attention portée aux clients
- Le respect des personnes, des lois et de l'environnement
- La responsabilisation et le sens du résultat
- Le travail d'équipe

Quatre grands axes de travail ont été retenus :

##### **LE RESPECT DES RÈGLES PERMETTANT UNE CONCURRENCE SAINNE**

Le droit de la concurrence est un droit complexe en perpétuelle évolution. Une infraction au droit de la concurrence pourrait mettre en grave danger les activités et la réputation et donc la pérennité de notre société. Cette dernière a donc adhéré au programme déployé par le Groupe sur ce sujet.

##### **LE RESPECT DES EMBARGOS ET SANCTIONS ÉCONOMIQUES**

Verallia France a son siège localisé à l'intérieur de l'Union européenne et sa direction générale est principalement composée de citoyens de l'UE, ce qui se traduit par l'exposition de la société aux sanctions économiques de l'UE. Les collaborateurs de la société doivent donc respecter les lois et les réglementations de l'UE en matière de sanctions, ce qui n'exclut pas également le respect d'autres règles du fait de la portée extrêmement large de l'application des lois et réglementations de certains autres états, comme celles des États-Unis.

##### **LA LUTTE CONTRE LES FAITS DE CORRUPTION ET DE TRAFIC D'INFLUENCE**

La corruption est un frein majeur au développement économique et un obstacle à la concurrence saine et active. Toute violation des lois anti-corruption est un délit passible de sanctions pénales et civiles à l'égard des contrevenants et personnes fautives ou responsables, y compris les salariés et dirigeants de la société et la société même. La loi Sapin II du 9 décembre 2016 a créé l'obligation de mettre en place des mesures de prévention et détection des cas de corruption et de trafic d'influence, en France et à l'étranger. Verallia France et son Groupe travaillent continuellement leur programme sur la base de ces dispositions.

##### **LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Le groupe Verallia a pour objectif de permettre la protection des données personnelles, conformément à la réglementation et plus particulièrement au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Verallia France, traitant de données personnelles, doit pouvoir démontrer son respect des principes de protection de ces données, en documentant de manière pertinente ses activités de traitement de données (notamment par la tenue d'un registre de ses traitements), et en effectuant des contrôles et audits. Il s'agit du principe de responsabilisation. Verallia France travaille donc à mettre en place une organisation appropriée et prendre les mesures destinées à garantir la protection des données personnelles en tenant compte du risque inhérent au traitement des données pour les personnes concernées.



## NOS POLITIQUES ET ACTIONS

Dans le cadre du système de Gouvernance du Groupe, Verallia France a nommé un Correspondant conformité rapportant au Directeur Général et qui, en liaison avec le Correspondant conformité du Groupe assure notamment les tâches qui suivent.

En ce qui concerne les politiques et les meilleures pratiques du Groupe : il diffuse les politiques, outils et meilleures pratiques du Groupe auprès de la direction générale de Verallia France et ses relais conformité au sein de la Société qui doivent les diffuser et les appliquer au sein de la Société ; il développe et maintient la connaissance des sujets de conformité au niveau de la Société et des filiales françaises.

En ce qui concerne les formations (avec l'assistance de la fonction RH), ce dernier :

- adapte les formations Groupe à Verallia France et les déploie dans la Société (apprentissage en ligne et cours particuliers) ;
- identifie les fonctions et les postes devant suivre les formations ;
- organise des formations régulièrement ;
- rapporte au correspondant de conformité du Groupe sur les modules e-learning sur la plate-forme du Groupe (en liaison avec les équipes e-learning en charge) et sur les formations en présentiel.

En ce qui concerne la gestion au quotidien et le reporting, ce dernier :

- assiste, conseille et accompagne le directeur général de la Société en ce qui concerne la mise en œuvre des procédures et des questions ;
- surveille les plans d'action à exécuter par le Directeur Général de Verallia France et assure la liaison avec le correspondant de conformité du Groupe.

Dans le contexte ci-dessus rappelé, chaque programme est déployé sur les mêmes bases après l'analyse de risques généralement effectuée au niveau du Groupe: définition de politiques et procédures, information (par la hiérarchie, mise à disposition d'une documentation visible et accessible sur l'intranet de la société, information de chaque nouveau collaborateur), formation sous forme de e-learning et/ou de formation en présentiel, contrôle de l'application des procédures par l'audit interne. Verallia France a ainsi travaillé au cours de l'année 2018 sur les actions rappelées ci-dessous :

- **Le Code de Conduite** applicable au sein de la société a été complété par des principes anti-corruption et anti-traffic d'influence. Ces principes définissent et illustrent « les différents types de comportement à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence ». Ils ont également été intégrés au règlement intérieur des établissements de l'entreprise. La formation e-learning en matière d'anti-corruption, déjà mise en place au cours des années précédentes, a été poursuivie auprès des collaborateurs les plus exposés à des situations à risque.
- **Une ligne d'alerte** a été mise en place destinée à permettre le recueil des signalements émanant de collaborateurs de la société et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires aux principes anti-corruption de la société ou pouvant constituer des crimes et délits.
- Dans le cadre de la mise en place de ces principes, la **politique cadeaux et invitations, la politique conflits d'intérêts ainsi que la politique agents et intermédiaires** de la société ont été réaffirmées, afin que chaque collaborateur ne puisse pas les ignorer. Le **programme de formation en matière de droit de la concurrence** a été poursuivi auprès des collaborateurs potentiellement impactés. Tous les deux ans, les formations en ligne sont renouvelées. Elles ont été complétées par une formation en présentiel auprès des populations estimées le plus à risque.
- Une première formation de la hiérarchie sur la **protection des données** a été faite ainsi qu'un recensement des activités de traitement de données (notamment par la tenue d'un registre de ses traitements).



### Résultats 2018 :

- Principes anti-corruption et trafic d'influence mis en place et intégrés aux règlements intérieurs des établissements de la société.
- Mise en place d'une ligne d'alerte destinée à permettre le recueil des signalements émanant de collaborateurs de la société et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires aux principes anti-corruption de la société ou pouvant constituer des crimes et délits.
- Recensement des traitements de données personnelles.
- Nombre de salariés inscrits pour une formation en ligne anti-corruption : **317** salariés.
- Formation en ligne anti-corruption : **77 %** des cadres et agents de maîtrise ont suivi cette formation avec succès à fin 2018.

### Objectifs 2019 :

- Nombre de salariés ciblés pour la formation en ligne anti-corruption : **100 %** des cadres et agents de maîtrise.
- Formation en ligne anti-corruption : **100 %** de réalisation avec succès pour les cadres et agents de maîtrise.



## Périmètre des enjeux couverts par notre DPEF

TEXTE DE LOI	LISTE DES ITEMS OBLIGATOIRES	TRAITEMENT PAR VERALLIA FRANCE DANS LA DPEF 2018
<b>Décret d'application de la transposition de la directive européenne (n°2017-1265)</b>	Conséquences sur le <b>changement climatique</b> de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit (contribution et adaptation).	Renvoi vers les chapitres 3.3 et 3.5 « Améliorer l'efficacité énergétique et réduire nos émissions de CO <sub>2</sub> », « Réduire l'impact environnemental des emballages ».
	<b>Économie circulaire</b>	Renvoi vers le chapitre 3.4 « Promouvoir l'économie circulaire et viser l'excellence pour nos produits ».
	Lutte contre le <b>gaspillage alimentaire</b> .	Compte tenu de la nature de nos activités nous considérons que la lutte contre le gaspillage alimentaire ne constitue pas un des risques RSE principaux et ne justifie pas un développement dans le présent rapport de gestion.
	<b>Accords collectifs</b> conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise.	Renvoi vers le chapitre 3.2 « Engagement des salariés et dialogue social ».
	Actions visant à <b>lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités</b> et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées	Renvoi vers le chapitre 3.2 « Engagement des salariés et dialogue social ».
	<b>Engagements sociétaux</b> en faveur du développement durable.	Renvoi vers le chapitre 1.2 « Nos trois axes RSE prioritaires ».
<b>Loi sur l'alimentation durable du 30 octobre 2018</b>	Lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable.	Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.



# Annexe : Rapport de l'OTI



## Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion.

### Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société Verallia France,  
31 Place des Corolles,  
92400 Courbevoie

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Verallia France (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.





### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir les sites de production de Vauxrot et Oiry pour les informations environnementales et la société Verallia France pour les informations sociales, et couvrent entre 16 et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.



### MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre mars 2019 et avril 2019 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

### CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2019

Le Commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Itto El Hariri  
Associée

Émilie Bobin  
Associée du Département Développement Durable



## Annexe : liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Sélection d'informations qualitatives et quantitatives, associées aux politiques, actions et résultats relatifs aux sept risques principaux identifiés pour l'activité du Groupe, présentées dans les sections suivantes du rapport de gestion.

PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS IDENTIFIÉS	RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION TRAITANT DES POLITIQUES, ACTIONS ET RÉSULTATS ASSOCIÉS REVUES DANS LE CADRE DE NOS TRAVAUX
<b>Santé et sécurité des employés</b>	<b>Chapitre 3.1 « Santé et sécurité : garantir la santé et la sécurité de tous »</b> Dont les résultats et indicateurs clés de performance : • Pourcentage de sites de production verriers en France certifiés OHSAS 18001 ou en cours de passage vers ISO 45001. • Taux de fréquence des accidents du travail des salariés et intérimaires (TF2).
<b>Engagement des employés et dialogue social</b>	<b>Chapitre 3.2 « Politique sociale : aborder les sujets fondamentaux pour construire l'avenir »</b> Dont les résultats et indicateurs clés de performance : • Nombre de stagiaires formés par le centre de formation. • Nombre d'élèves diplômés de l'école verrière. • Signature de l'accord salarial.
<b>Efficacité énergétique et intensité carbone de nos opérations</b>	<b>Chapitre 3.3 « Améliorer l'efficacité énergétique et réduire nos émissions de gaz à effet de serre »</b> Dont les résultats et indicateurs clés de performance : • Émissions de tonnes de CO <sub>2</sub> (scope 1). • Évolution des émissions de tonnes de CO <sub>2</sub> par tonne de verre produite (scope 1).
<b>Intégrer l'économie circulaire dans notre chaîne de valeur</b>	<b>Chapitre 3.4 « Promouvoir l'économie circulaire et viser l'excellence pour nos produits »</b> Dont les résultats et indicateurs clés de performance : • Estimation du taux de collecte en France du verre d'emballage. • Volume d'investissement en euros réalisé sur les sites de la filiale Everglass pour améliorer la qualité du calcin produit et optimiser son intégration.
<b>Performance environnementale de nos produits</b>	<b>Chapitre 3.5 « Réduire l'impact environnemental des emballages »</b> Dont les résultats et indicateurs clés de performance : • Nombre d'interventions, auprès de divers acteurs, de sensibilisation aux enjeux de la RSE et de l'écoconception. • Évolution des ventes de la gamme standard ECOVA.
<b>Qualité et composition de nos produits</b>	<b>Chapitre 3.6 « Améliorer constamment la qualité de nos produits et leur composition »</b> Dont les résultats et indicateurs clés de performance : • Pourcentage d'usines en France certifiées ISO 9001 et ISO 22000. • % de réclamations en moins en 2018 par rapport à 2017 (exprimé en taux de réclamation). • Nombre d'audits réalisés orientés Sécurité des aliments réalisés.
<b>Éthique des affaires (incluant le droit de la concurrence, la prévention de la corruption et les embargos)</b>	<b>Chapitre 3.7 « Être exemplaire dans nos relations d'affaires »</b> Dont les résultats et indicateurs clés de performance : • Nombre de salariés inscrits pour une formation en ligne anti-corruption. • % des cadres et agents de haute maîtrise ont suivi la formation en ligne anti-corruption à fin 2018.